



**GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN**

**COMMISSION GÉNÉRALE DES
PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE**



COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

Quatrième session du Comité d'application (COC)

Athènes, Grèce, 12-13 avril 2010

Rapport de la troisième session du Comité d'application

Tunis, Tunisie, 23-27 mars 2009

OUVERTURE ET ORGANISATION DE LA SESSION

1. La troisième session du Comité d'application de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) s'est tenue à Tunis (Tunisie) les 23 et 25 mars 2009.
2. Étaient présents tous les délégués assistant à la session plénière de la Commission.
3. La réunion a été ouverte par M. Abdellah Srouf, Secrétaire exécutif en exercice. La liste des documents soumis au Comité figure à l'appendice B.

ÉLECTION DU BUREAU

4. M. Srouf a informé le Comité que, conformément à l'Article 7 du Règlement intérieur de la CGPM, il faudrait élire un nouveau président et deux vice-présidents. Le Comité a élu par acclamation M. Boudjelida Khatir (Algérie) président, M. Alexander Joksimovic (Monténégro) premier vice-président et M. Haydar Fersoy (Turquie) deuxième vice-président.
5. Prenant la parole en qualité de président, M. Boudjelida Khatir a déclaré que l'Algérie était honorée d'être investie de cette responsabilité et il a félicité les premier et deuxième vice-présidents pour leur élection. Il s'est dit certain que le Bureau ne ménagerait aucun effort s'agissant de veiller à la mise en œuvre des recommandations de la CGPM. L'ordre du jour figurant à l'appendice A a été adopté.

SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE LA CGPM PAR LES MEMBRES

6. M. Matthew Camilleri, biostatisticien de la CGPM, a présenté ce point de l'ordre du jour en s'appuyant sur le document COCIII/2009/2 «Mise en œuvre des décisions de la CGPM par les Membres» et résumé les informations nationales communiquées par les Membres au Secrétariat sous une forme normalisée. Il a été noté que peu de rapports avaient été reçus. Il a été rappelé aux Membres l'intérêt de ces rapports, qui sont des éléments de fond pour les débats, et les a invités à communiquer des rapports à l'avenir.

7. M. Camilleri s'est référé à la Résolution CGPM/31/2007/1 et il a présenté le Bulletin statistique de la Tâche 1 de la CGPM (document CGPM:XXXIII/2009/Dma.4). Ce document contient une synthèse d'informations quantitatives et qualitatives par segment de flotte et unité opérationnelle pour chaque sous-segment géographique réalisée à partir des données communiquées par les Membres. Il a mis en avant les importants progrès accomplis en matière de communication de données au titre de la Tâche 1 depuis la dernière session et procédé à une brève démonstration de l'utilisation de ces données dans les processus scientifiques et de gestion. Il a ajouté que le travail d'écriture d'un nouveau logiciel pour la Tâche 1 était en cours et que le logiciel serait mis à la disposition des pays pour qu'ils puissent enregistrer et traiter les données relatives à la Tâche 1 et créer automatiquement un fichier de communication de données conforme aux normes et formats de la CGPM. Un schéma XML, des tableaux de référence et des règles administratives seront par ailleurs mis à la disposition des pays souhaitant incorporer des routines électroniques dans leur système national de gestion de bases de données afin de créer un fichier de communication de données Tâche 1 compatible avec le système de gestion de bases de données de la CGPM.

8. M. Federico de Rossi, consultant en gestion de données de la CGPM, a fourni plus de détails sur la mise au point du logiciel Task 1 (Tâche 1) et sur la marche à suivre pour saisir des données dans le système. Le logiciel est actuellement en phase d'essai et sera mis à la disposition des Membres dans les mois à venir; des responsables politiques nationaux seront aussi formés à son utilisation. Il a été rappelé au Comité que cet outil était destiné à aider les pays à s'acquitter de leurs obligations de communiquer des données sous une forme normalisée comme il est précisé dans la résolution.

GESTION DE LA LISTE DES NAVIRES AUTORISÉS À OPÉRER DANS LA ZONE DE LA CGPM

9. M. Camilleri a présenté ce point de l'ordre du jour en faisant fond sur le document COCIII/2009/3, «Gestion de la liste de navires autorisés à opérer dans la zone de la CGPM», qui traite aussi de la confidentialité des données, et il a informé que l'annexe 1 de ce document faisait apparaître la situation de la transmission des données par les Parties contractantes.

10. Il a attiré l'attention du Comité sur l'application web récemment mise au point pour trouver des informations relatives à la liste des navires autorisés. Il a expliqué que la base de données relative à la liste des navires autorisés était ouverte au public, à l'exception des données confidentielles, non accessibles. Une autorisation spéciale (nécessitant un nom d'utilisateur et un mot de passe) a été accordée aux chefs de délégation et aux autorités de contrôle (ou leur équivalent) de chaque Partie contractante afin qu'ils puissent accéder aux données confidentielles et aux rapports classés.

11. Bien que la liste des navires autorisés soit en train d'être étoffée, de grandes inquiétudes existent quant à l'absence d'actualisation des données par certains Membres, y compris lors du renouvellement de la licence. Ceci fait que la moitié environ des navires figurant actuellement sur la liste ont été placés sur une liste en suspens, conformément à la décision prise par le Comité à sa deuxième session.

12. M. Camilleri a par ailleurs attiré l'attention du Comité sur l'Article 1 de la recommandation 2005/2 de la CGPM, qui prévoit que les « les navires mesurant plus de 15 mètres de longueur hors tout ne figurant pas dans ce registre sont considérés comme n'étant pas habilités à pêcher, retenir à bord, transborder ou débarquer des espèces halieutiques couvertes par la CGPM ».

13. Au cours du débat, certains Membres ont fait savoir que leur procédure d'octroi de licence prévoyait un «délai de grâce » courant entre le moment où la licence expire et la notification de renouvellement et que les navires ne devaient pas être automatiquement biffés de la liste. Il a été convenu qu'une approche flexible pourrait être suivie pour remédier à ce problème, approche qui pourrait prévoir, par exemple, que les Membres informent le Secrétariat de toute disposition de cette nature.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL *AD HOC* SUR LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE DES NAVIRES EN TANT QU'OUTIL DE SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE (MCS)

14. Mme Judith Swan, consultante de la FAO, a présenté les conclusions et recommandations du Groupe de travail *ad hoc* sur les systèmes de surveillance des navires par satellite (SSN) en tant qu'outil de suivi, contrôle et surveillance (MCS), à l'aide des documents COCIII/2009/5 « Projet de recommandation (révisé) concernant des normes minima pour l'établissement d'un système de surveillance des navires dans la zone de compétence de la CGPM » et COCIII/2009/Inf.5 (Rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur le système de surveillance des navires (SSN) en tant qu'outil de suivi, contrôle et surveillance (MCS), Rome (Italie), 23 septembre 2008 (document en anglais).

15. Elle a noté que les recommandations relatives à la révision du projet de recommandation étaient abondantes et qu'elles reposaient sur des considérations ayant trait notamment aux outils d'application de la CGPM existants, à des outils de suivi, contrôle et surveillance dans le domaine de la CGPM (y compris le maniement des systèmes de surveillance des navires par les Membres) et à des mesures prises par d'autres organisations régionales de gestion des pêches en rapport avec les SSN susceptibles d'être adaptées aux conditions de la Méditerranée.

16. Elle a informé que le Groupe de travail était parvenu à un certain nombre de conclusions et qu'il avait, notamment, cerné les obstacles et les progrès accomplis dans l'utilisation de SSN dans la région. Elle a suggéré de futures activités, telles que l'organisation d'un échange de vues sur les SSN et les technologies au cours de la phase de mise en œuvre et l'examen par le COC III de l'éventualité d'un projet pilote de SSN régional ou sous-régional ayant pour objet d'aider à mettre en place un cadre institutionnel et à renforcer les capacités nationales.

17. Les révisions apportées au projet de recommandation ont été expliquées, et il a été noté que de nouveaux domaines avaient été ajoutés, y compris des dispositions sur l'objectif, le rôle des parties, le rôle des parties non contractantes coopérantes, le rôle du Secrétariat et la confidentialité et la sécurisation des données. Les modifications substantielles apportées aux autres domaines ont été décrites, y compris l'application, les exigences relatives aux dispositifs de surveillance par satellite et

les devoirs des capitaines et des propriétaires/titulaires de licences d'exploitation de navires de pêche soumis au SSN.

18. Lors des débats, le Comité a relevé d'éventuels éléments susceptibles de faire obstacle aux engagements temporels et financiers pris, notant toutefois que le projet de recommandation révisé serait examiné dans son intégralité par la CGPM à sa trente-troisième session.

SUIVI DU RECUEIL DES DÉCISIONS DE LA CGPM

19. M. Srour a présenté ce point de l'ordre du jour en faisant fond sur le document COC:III/2009/4, «Situation du recueil des décisions de la CGPM». Il a noté que toutes les recommandations adoptées depuis 1976 y avaient été incorporées, que certaines décisions avaient fait l'objet d'un reclassement dans les catégories des recommandations et des résolutions et que des décisions caduques qui avaient remplacées avaient été éliminées. Il a noté, en outre, qu'une évaluation avait été réalisée pour vérifier qu'il n'y ait pas de contradictions.

20. M. Srour a invité le Comité à examiner la structure et le contenu du projet de recueil, à formuler des observations à ce sujet et à convenir de la nature du document, en ayant à l'esprit sa portée juridique.

21. Au cours des débats, de nombreux Membres se sont félicités du projet de recueil et ont fait part de leurs remerciements au Secrétariat pour les efforts considérables consentis pour l'élaborer. Le Comité a encouragé l'utilisation du recueil comme document de référence essentiel pour le suivi de l'application des décisions de la CGPM.

22. Compte tenu du soutien général au recueil qui sera affiché sur le site Web de la CGPM, le Secrétariat a expliqué que, bien qu'il soit actuellement consultable en ligne, des dispositions seraient prises pour l'insérer dans une base de données active, de manière à faciliter les recherches sur des questions spécifiques. Plusieurs Membres ont demandé que le recueil soit traduit en français et en arabe. Le Secrétariat a entrepris de fournir une version française et quelques Membres se sont mis en quête d'un soutien financier pour le faire traduire en arabe, faisant valoir l'intérêt de mettre ce document à disposition des pêcheurs.

AUTRES QUESTIONS

23. Il a été suggéré d'ajouter, dans les tableaux synthétisant les rapports nationaux préparés par le Secrétariat, déjà très détaillés, une référence aux dispositions légales, qui n'a pas toujours été fournie par les Membres mais qui serait un élément utile.

24. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis par le Secrétariat dans l'élaboration de la liste des navires autorisés et des bases de données de la Tâche 1 et des applications électroniques connexes, ainsi que dans la gestion des données et des informations soumises.

DATE ET LIEU DE LA QUATRIÈME SESSION

25. Il a été convenu que la date et le lieu de la quatrième session du Comité d'application seraient fixés en fonction de la date et du lieu de la trente-quatrième session de la CGPM.

ADOPTION DU RAPPORT

26. Le présent rapport a été adopté le 26 mars 2009.

ANNEXE Q/Appendice A

Agenda

- 1. Ouverture et organisation de la session**
- 2. Élection du bureau**
- 3. Situation de la mise en œuvre des décisions de la CGPM par les Membres:**
 - Recommandation CGPM 2005/2 concernant l'établissement d'un registre CGPM des navires de plus de 15 mètres autorisés à pêcher dans la zone de la CGPM;
 - Recommandation CGPM/2006/2 relative à l'établissement d'une saison de fermeture pour la pêcherie de coryphènes utilisant des dispositifs de concentration de poisson (DCP);
 - Recommandation CGPM/2006/3 relative à l'établissement de zones de pêche restreintes afin de protéger les habitats sensibles en eaux profondes;
 - Recommandation CGPM/2006/4 relative à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de la CGPM;
 - Recommandation CGPM/2007/1 relative au maillage des chaluts exploitant des espèces démersales;
 - Résolution CGPM/2007/1 relative à la mise en œuvre de la matrice statistique Tâche 1 de la CGPM;
 - Recommandation CGPM/2008/1 concernant un schéma régional relatif aux mesures du ressort de l'État du port dans le contexte de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CGPM.
- 4. Gestion de la liste des navires autorisés à opérer dans la zone de la CGPM**
 - État de la base de données de la CGPM
- 5. Conclusions et recommandations du Groupe de travail ad hoc sur le système de surveillance des navires (SSN) en tant qu'outil de suivi, contrôle et surveillance (MCS)**
- 6. Suivi du recueil des décisions de la CGPM**
- 7. Autres questions**
- 8. Date et lieu de la quatrième session**
- 9. Adoption du rapport**

ANNEXE Q/Appendice B

Liste des documents

COC:III/2009/1	Ordre du jour provisoire
COC:III/2009/2	Statut de la mise en oeuvre des décisions de la CGPM par les Membres
COC:III/2009/3	Gestion de la liste des navires autorisés à pêcher dans la zone de la CGPM et questions relatives à la confidentialité des données
COC:III/2009/4	Situation du Recueil des décisions de la CGPM
COC:III/2009/5	Proposition de recommandation sur le système de surveillance des navires (SSN) dans la zone de la CGPM
COC:III/2009/6	Proposition de recommandation amendant la Recommandation CGPM/2006/4 relative à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de la CGPM
COC:III/2009/Inf.1	Liste des documents
COC:III/2009/Inf.2	Termes de référence du Comité d'application
COC:III/2009/Inf.3	Projet de Recueil des décisions de la CGPM
COC:III/2009/Inf.4	Rapport de la deuxième session du Comité d'application
COC:III/2009/Inf.5	Rapport du Groupe de travail ad hoc sur le système de surveillance des navires (SSN) en tant qu'outil de suivi, contrôle et surveillance (MCS) (Rome, Italie, 23 septembre 2008)

APP. Q/Annex C (only in English)

Summary table on implementation of GFCM decisions by the Members

Reference of GFCM measure	Country	Implementing policy, legal or institutional framework	Reference of national law (if applicable)	Progress on operational implementation	Remarks (including constraints)
Recommendation GFCM/2005/1 on the management of certain fisheries exploiting demersal and deepwater species.	Algeria	-----	-----	-----	-----
	Croatia	- MAFRD	- National regulations on Commercial Fishing	- minimum mesh size 40-mm in outer fishing waters - minimum mesh size 48 mm in internal fishing waters - derogations until 31/05/10 for certain fisheries	-----
	European Community	- Community measures under the CFP	- Council Regulation	- Trawling banned below 1 000 m - full implementation of 40-mm square mesh by 31/05/10 - other gear provisions being evaluated	- limited derogation to the 40mm mesh size possible until 31/05/10
	Morocco	-----	-----	-----	-----
	Spain	- European Community Common Fisheries Policy - National law	- Various EC and national regulations	- Full implementation	-----
	Tunisia	-----	-----	- No fishing below 1 000 m	-----
	Turkey	- National fisheries management regime	- Various national regulations	-----	-----
Recommendation GFCM/2005/2 concerning the establishment of GFCM record of vessels over 15 metres authorized to operate in the GFCM area	Algeria	-----	-----	- enhancement of statistical system - record of vessels submitted	- further technical assistance required
	Croatia	- MAFRD	- National Regulations on Commercial Fishing Licences	- Revision of fishing licences to be completed by the end of 2009	-----
	European Community	- Community measures under the CFP	- Council and Commission regulations	- GFCM record updated frequently	-----
	Morocco	-----	-----	- record of vessels submitted	- vessels are licensed from - 1 January to 31 December each year
	Spain	- European Community Common Fisheries Policy	- Various EC regulations	- Record of vessels submitted by European Commission	-----
	Tunisia	-----	-----	- Preliminary list of vessels established	-----
	Turkey	- National Fisheries Information System	-----	- record of vessels submitted	-----

For reasons of economy, this document is produced in a limited number of copies. Delegates and observers are kindly requested to bring it to the meetings and to refrain from asking for additional copies, unless strictly indispensable.

Reference of GFCM Measure	Country	Implementing policy, legal or institutional framework	Reference of national law (if applicable)	Progress on operational implementation	Remarks, (including constraints)
Recommendation GFCM/2006/1 concerning the management of certain fisheries exploiting demersal and small pelagic species	Algeria	-----	-----	-----	-----
	Croatia	-----	-----	- To be implemented	-----
	European Community	- Community measures under the CFP - support of scientific community	- Council Regulations and Commission Decisions	- Reduction in fleet capacity and gear restrictions - Long term management plans - Data collection programmes in place - Enhanced STECF programme for the Mediterranean and Black Sea	- SAC should conduct more assessments on fish stocks and fisheries
	Morocco	-----	-----	-----	-----
	Spain	- European Community Common Fisheries Policy - National law	- Various EC and national regulations	- Several relevant management measures and monitoring schemes are in place	-----
	Tunisia	-----	- National fisheries legislation	- 40-mm mesh size fixed for trawlers - Minimum landing sizes established for several species and restrictions of certain fisheries	-----
	Turkey	-----	-----	-----	-----
Recommendation GFCM/2006/2 concerning the establishment of a closed season for the dolphin fish fisheries using fish aggregation devices (FADs)	Algeria	-----	-----	- Dolphin fish fishery is not developed	-----
	Croatia	-----	- No licences for this fishery	-----	-----
	European Community	- Community measures under the CFP	- Council Regulations	- The closed fishing season for the dolphinfish FAD fishery fully implemented - Reporting by Member States will be completed in 2009	- Transposed annually in the TAC regulations but will be transposed into permanent legislation - Bulgaria, Cyprus, France, Greece, Romania and Slovenia do not practice this fishery
	Morocco	-----	-----	- No dolphin fishery	-----
	Spain	- European Community Common Fisheries Policy - National law	- EC and national regulations	- Dolphin fish fishery around the Balearic Islands is regulated [using FADs ?]	-----
	Tunisia	-----	-----	- Fishery operates between 15 August and 31 December	-----
	Turkey	-----	- National regulation	- No specific fishery for dolphin fish	-----

Reference of GFCM Measure	Country	Implementing policy, legal or institutional framework	Reference of national law (if applicable)	Progress on operational implementation	Remarks, (including constraints)
Recommendation GFCM/2006/3 on the establishment of fisheries restricted areas in order to protect the deep sea sensitive habitats	Algeria	-----	-----	-----	- technical assistance from FAO required
	Croatia	-----	- In the pipeline	-----	-----
	European Community	- Community measures under the CFP	- Council Regulations	-----	- Transposed annually in the TAC regulations but will be transposed into permanent legislation
	Morocco	-----	-----	- Present FRAs do not fall within Morocco's jurisdiction	- no objection to the creation of FRAs
	Spain	- European Community Common Fisheries Policy	- EC regulations	-----	-----
	Tunisia	-----	- National fisheries legislation	- Gulf of Tunis is closed for trawling throughout the year, with some exceptions - Trawling banned within 3 miles from the coast and depths less than 50 m	-----
	Turkey	-----	-----	- No deep sea FRA has been established within Turkish jurisdiction	-----
Recommendation GFCM/2006/4 on the establishment of a list of vessels presumed to have carried out illegal, unreported and unregulated fishing activities in the GFCM area	Algeria	-----	-----	- No IUU vessels identified	-----
	Croatia	- MAFRD	- Marine Fisheries Act - Coast Guard Act	- Administrative procedures for monitoring and sanctioning IUU vessels are developing - Ratification process for the UN Straddling Stock Agreement has started	-----
	European Community	- Community measures under the CFP	- Council Regulation	- List of IUU vessels will be finalized by 2010	- IUU list will be transmitted for the first time in 2010
	Morocco	-----	-----	- No IUU vessels identified	- no list available
	Spain	- European Community Common Fisheries Policy	- EC regulation	- EC regulation shall apply from 1 January 2010	- Preparing to fulfil requirements of EC regulation
	Tunisia	-----	- National fisheries legislation	- National legislation to control and combat IUU fishing is in place	-----
	Turkey	-----	-----	- No IUU vessels identified	-----

Reference of GFCM Measure	Country	Implementing policy, legal or institutional framework	Reference of national law (if applicable)	Progress on operational implementation	Remarks, (including constraints)
Recommendation GFCM/2007/1 on the mesh size of trawlnets exploiting demersal resources	Algeria	-----	- National law on fisheries and aquaculture	- Recommendation followed through national regulations	-----
	Croatia	- MAFRD	- National regulations on Commercial Fishing	- Minimum mesh size 40-mm in outer fishing waters - Minimum mesh size 48mm in internal fishing waters - Derogations until 31/05/10 for certain fisheries	-----
	European Community	- Community measures under the CFP	- Council Regulations	- List of vessels and gear characteristics has been submitted and updated	- Transposed annually in the TAC regulations
	Morocco	-----	-----	- Logistical and financial means required to introduce the 40-mm mesh	- This measure cannot be introduced immediately - Further studies required
	Spain	- European Community Common Fisheries Policy - National law	- EC and national regulations	- Minimum of 40-mm [square or diamond ?] for demersal trawl gears applied	- No demersal trawl fishery using a mesh size less than 40-mm
	Tunisia	-----	- National fisheries legislation	- Use of less 40mm mesh size is banned	-----
	Turkey	-----	- National regulation	- No derogation granted to any vessel	-----
Resolution GFCM/2007/1 on the implementation of the GFCM Task 1 statistical matrix	Algeria	-----	-----	- Data submitted	- Further technical assistance required
	Croatia	- MAFRD	- National regulations on Commercial Fishing	- Vessel register and licensing system being updated and will provide complete data on the fleet, fishermen and gears. - Logbook system is currently used to obtain data	-----
	European Community	- Mixed competence between EC and EU Member States - Community measures under the CFP	- Council Regulations and Commission Decisions	- Some EU Member States have transmitted data for 2007 - Implementation of all components of Task 1 is underway through data collection regulations - Task 1.1 and 1.2 are a legal obligation for EU Member States as from 2009	-----

Reference of GFCM Measure	Country	Implementing policy, legal or institutional framework	Reference of national law (if applicable)	Progress on operational implementation	Remarks, (including constraints)
	Morocco	----	----	- Data submitted	- Some constraints to compile data due to movements of vessels between Mediterranean and Atlantic
	Spain	- European Community Common Fisheries Policy	- EC regulations	- full implementation foreseen through the EC data collection regulation	- Data for Task 1.1 and 1.2 have been submitted.
	Tunisia	----	- National fisheries legislation	- Fishers are obliged to send statistical and technical information to the authorities	----
	Turkey	----	----	- Task 1.1 submitted - Task 1.2 to be submitted soon	----
Recommendation GFCM/2008/1 on a regional scheme on port state measures to combat illegal, unreported and unregulated fishing in the GFCM area	Algeria	----	- national law on fisheries and aquaculture	- VMS project in place - Control scheme in place - National ports have been designated	- Training is required for fishery port inspectors
	Croatia	- MAFRD	- Marine Fisheries Act and associated national regulations	- Draft port inspection scheme by end of 2009 - Amendments to regulations related to IUU are in the pipeline	----
	European Community	----	----	----	- Full transposition in 2009 through legislative instrument dedicated to GFCM measures
	Morocco	----	----	- List of trawlers sent to the Secretariat	- trawlers move between the Mediterranean and Atlantic
	Spain	- European Community Common Fisheries Policy	----	----	- Under discussion within an EU Council Working Party.
	Tunisia	----	----	----	----
	Turkey	- A technical, infrastructural and operational framework is being developed	----	- 34 port offices have been constructed - Designation of ports are included into the new national fisheries law (to be approved by Parliament) - Further arrangements required for inspection facilities	----